



CONSEIL COMMUNAL N° 5 DU 10 MAI 2017

- 1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20.04.2017 – Approbation.
- 2.- Le nouveau Coude à Coude - Compte 2016 - Approbation.
- 3.- Prorogation du délai d'approbation du compte 2016 du CPAS.
- 4.- Modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire du budget communal 2017.
- 5.- Arrêt du compte communal 2016.
- 6.- L'octroi des subventions - compte 2016.
- 7.- Règlement de travail – modification.
Il s'agit de modifier le règlement de travail en ce qui concerne la désignation de la personne de confiance pour toute plainte psychosociale et de mettre à jour les références des représentants syndicaux.
- 8.- Statut administratif du personnel communal – Modification relative à l'ajout d'indemnités kilométriques pour les déplacements domicile-travail à vélo des agents communaux.
Il s'agit de modifier le Statut administratif du personnel communal en ajoutant des indemnités kilométriques pour les déplacements domicile-lieu de travail effectués à vélo.
- 9.- Désignation d'un auteur de projet pour l'étude de la stabilité de bâtiments communaux – Approbation des conditions et du mode de passation.
*Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.
Le mode choisi est la procédure négociée sans publicité. L'estimation s'élève à 6.000 € TVAC.
Le conseil du CPAS a marqué accord sur les conditions de ce cahier des charges le 21 mars 2017.
Il participera à la dépense par une facturation distincte à hauteur du temps de travail presté pour la crèche.*

Les crédits nécessaires seront prévus au budget extraordinaire 2017 dans le cadre de la MB1.

10.-Acquisition de deux auto-laveuses pour l'entretien du sol sportif des halls omnisports – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

Le mode de passation du marché choisi est la procédure négociée sans publicité.

L'estimation s'élève à 19.000,00 € HTVA, soit 22.990,00 € TVAC.

Cet achat, initialement présenté au Conseil de septembre 2016 a dû, suite à une remarque de l'organisme subsidiant, être isolé du projet de rénovation du sol du hall de Neuville. L'autolaveuse du hall de Rotheux, vieillissante, a également été intégrée dans ce cahier des charges en complément de celle sollicitée en vue du nouveau sol de Neuville.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget extraordinaire 2017 au départ de l'article consacré au sol de du hall de Neuville ; un split de cet article, à budget constant, aura lieu dans le cadre de la MB1 afin d'isoler l'acquisition des autolaveuses.

11.-Achat de nouveaux véhicules pour le service travaux – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

Le mode de passation du marché choisi est la procédure négociée sans publicité.

L'estimation s'élève à 31.404,96 € HTVA, soit 38.000,00 € TVAC.

Ce marché consiste en l'achat de trois nouveaux véhicules de type petit utilitaire et la reprise de quatre des actuels, à savoir le Fiat Scudo de 2003, le Fiat Doblo de 2003 et les deux Piaggio.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget extraordinaire 2017 dont le disponible actuel s'élève à 35.000 €. Une modification budgétaire a été sollicitée en vue d'augmenter l'article de 3.000 €, l'article de reprise des quatre véhicules devant compenser cette augmentation.

12.-Remplacement du sol du hall sportif de Neuville – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre de ce dossier. Le dossier initial a fait l'objet de remarques au niveau du pouvoir subsidiant, notamment en ce qui concerne l'achat de l'auto-laveuse, de protection du sol et de chariots stockeurs.

Ces acquisitions doivent faire l'objet de dossiers distincts.

C'est la raison pour laquelle le dossier repasse en séance du Conseil communal.

L'estimation est revue à la baisse.

Le mode de passation sera un appel d'offres ouvert.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 84.759,29 € TVAC et devrait faire l'objet d'un subside Infrasport à hauteur de 75 %.

13.-Migration du système de pointage – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

Le mode de passation du marché choisi est la procédure négociée sans publicité.

L'estimation s'élève à 16.258,92 € HTVA, soit 20.000,00 € TVAC.

Ce marché consiste en la migration du système de pointage actuel. Le contrat de maintenance de l'actuel système de pointage BODET est terminé vu la vétusté du système de rapatriement des badgeages des sites distants par modem téléphonique.

Il est donc nécessaire de migrer l'actuel système vers un nouveau en utilisant comme technologie de transmission des informations entre les sites distants la connexion internet ou la 3G/4G.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget extraordinaire 2017 dont le disponible actuel s'élève à 20.000 €.

**14.-Intercommunale IILE - Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017 -
Approbation de l'ordre du jour.**

**15.-Intercommunale SWDE - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire
du 30 mai 2017 - Approbation ordre du jour.**

A la demande du groupe MR:

***16.-Motion relative à la prolongation de l'intercommunale de l'Hôpital du Bois
de l'Abbaye***

**17- Prorogation de la participation de la Commune de Neupré à l'intercommunale
CHBA d'une durée de 30 ans..**